

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 19 JUILLET 2018 – COMPTE-RENDU

Séance ouverte à 18 heures 30 sous la présidence de Monsieur Luc PORTET, doyen d'âge de l'Assemblée qui redonne la présidence à Nicolas CRIAUD, après l'élection de celui-ci à la présidence du Syndicat Intercommunal de la Madeleine.

| Nom Prénom | Ville | Qualité | Présent | Abs / Excusé |
|---------------------|---------------|---------------------|---------|--------------|
| CRIAUD Nicolas | Guérande | délégué titulaire | X | |
| PORTET Luc | Guérande | délégué titulaire | X | |
| LEPINE Laurence | Guérande | déleguée titulaire | X | |
| MOREAU Marie-Line | Guérande | déleguée titulaire | X | |
| CHALLIER Hélène | Guérande | déleguée titulaire | X | |
| BRIERE Chantal | Saint-Lyphard | déleguée titulaire | X | |
| MONTOIR Sophie | Saint-Lyphard | déleguée titulaire | X | |
| MORICEAU Daniel | Saint-Lyphard | délégué titulaire | X | |
| DUPIN Stéphane | Saint-Lyphard | délégué titulaire | | X |
| BODET Claude | Saint-Lyphard | délégué titulaire | X | |
| DEMY Karen | Saint-Lyphard | déleguée suppléante | | X |
| PERRAIS Christelle | Saint-Lyphard | déleguée suppléante | | X |
| COUPRIE Éric | Saint-Lyphard | délégué suppléant | | X |
| DURAND Marie-Annick | Guérande | déleguée suppléante | | X |
| PAOLOZZI-DABO Anouk | Guérande | déleguée suppléante | | X |
| NAËL Hervé | Guérande | délégué suppléant | | X |

Assistait également : Thomas LEMONNIER, secrétaire administratif du Syndicat
Hervé SABAROTS, Directeur Général des Services de la Ville de Guérande

Secrétaire de séance : Sophie MONTOIR

∞∞∞∞

Election du Bureau

Conformément à l'article 8 des statuts : « Le comité élit parmi ses membres un bureau comprenant :

- Un Président
- Un Vice-Président
- Un Secrétaire
- Deux membres

Le Président et le Vice-Président ne sont pas de la même commune. »

L'élection du Président est présidée par le doyen d'âge présent de l'Assemblée.

L'élection du Vice-Président, du secrétaire et des deux autres membres du bureau se font sous la présidence du Président élu.

L'élection des membres du Bureau a lieu à bulletin secret. La majorité absolue est requise aux deux premiers tours de scrutin. Au troisième tour, l'élection est acquise à la majorité relative.

Election du Président

Candidat proposé : Nicolas CRIAUD

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 9

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 2

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 7

Majorité absolue : 4

Monsieur Nicolas CRIAUD a été proclamé président et a été immédiatement installé.

Election du vice-président

Candidat proposé : Chantal BRIERE

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 9

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 2

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 7

Majorité absolue : 4

Madame Chantal BRIERE a été proclamée vice-présidente et a été immédiatement installée.

Election du secrétaire

Candidat proposé : Luc PORTET

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 9

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 2

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 7

Majorité absolue : 4

Monsieur Luc PORTET a été proclamé secrétaire et a été immédiatement installé.

Election du premier membre

Candidat proposé : Daniel MORICEAU

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 9
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 2
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
Nombre de suffrages exprimés : 7
Majorité absolue : 4

Monsieur Daniel MORICEAU a été proclamé premier membre et a été immédiatement installé.

Election du deuxième membre

Candidat proposé : Marie-Line MOREAU

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 9
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 2
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
Nombre de suffrages exprimés : 7
Majorité absolue : 4

Madame Marie-Line MOREAU a été proclamée deuxième membre et a été immédiatement installée.

Indemnité du Président

Conformément aux dispositions de l'article R5212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président a la faculté de percevoir une indemnité de fonction tenant compte de la population regroupée du Syndicat.

Considérant que la population prise en compte est de 5.004 habitants (critère de participation financière des communes), le taux maximum est de 16,93% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Le Président propose de calculer l'indemnité sur un taux de 9% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale, soit à ce jour 346,04 euros brut par mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 05.